

415919-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Repair and maintenance services of building installations – PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE VENTILATION SANITAIRE ET FUMISTERIE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE
OJ S 115/2026 17/06/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras
Seirbhísí

1. Ceannaitheoir

1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

R-phost: marches@thmed.com

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Comhlacht dlí phoiblí

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Tithíocht agus taitneamhachtaí pobail

2. Nós imeachta

2.1. Nós imeachta

Teideal: PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE VENTILATION SANITAIRE ET FUMISTERIE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE

Cur síos: PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE VENTILATION SANITAIRE ET FUMISTERIE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE

Aitheantóir an nós imeachta: 78b50bcb-f7fd-4dc0-a26a-e7226dc9acbb

Aitheantóir inmheánach: VMC - FUMISTERIE 2026-2030

An cineál nós imeachta: Oscailte

Tá an nós imeachta á bhrostú: níl

2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50700000 Repair and maintenance services of building installations

Aicmiú breise (cpv): 50324200 Preventive maintenance services, 71315410 Inspection of ventilation system, 44115100 Ducting

2.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

Eolas breise: Ensemble des groupes de THM situés dans Toulon et environs (se reporter à l'annexe 1 du CCAP- par Pôle). En cours de marché, le patrimoine de Toulon Habitat Méditerranée pourra être modifié, le patrimoine immobilier du pouvoir adjudicateur peut être mené à fluctuer (vente, achat ou construction de biens, et réorganisation interne [transfert de patrimoine entre secteur géographique]). Le Titulaire ne pourra prétendre à aucune majoration ou autre dans le cas d'intervention pour la réalisation de prestations sur un lieu non mentionné.

2.1.3. Luach

Luach measta gan CBL a áireamh: 1 760 000,00 EUR

2.1.4. Eolas ginearálta

Eolas breise: Les prix du marché sont mixtes. Les prestations prévisibles et récurrentes relatives au présent marché sont conclues à prix global et forfaitaire. Ces prestations sont détaillées dans le CCTP et décomposées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) d'entretien « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes » entrent dans le cadre d'une redevance à prix unitaire par logement et par site. Le marché comprend également une part à commande pour des « Prestations ponctuelles P3 Groupes » à la demande du pouvoir adjudicateur. Cette part à commande du marché s'exécutera sous la forme d'un accord cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique et sera matérialisée par l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins. Ces bons de commande seront émis sans montant minimum et avec montant maximum de 1 200 000 Euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre et par lot. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire tel que figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les prestations de « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes ». Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires et forfaitaires contractuel pour les prestations de « Prestations ponctuelles P3 Groupes ». Les prix sont fermes pour l'année 2026 et seront révisibles annuellement, au 1er janvier de chaque période sur la base de la dernière valeur connue à cette date et selon les modalités définies au règlement de consultation. La révision est à la charge du titulaire. Le marché prend effet à compter de la date de notification. L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Montant estimé sur la durée totale (4 ans) et l'ensemble des 3 lots : Part forfaitaire (DPGF) : 3 425 000 Euros HT Part Unitaires (BPU) : 1 760 000 Euros HT Montant maximum sur la durée totale et l'ensemble des lots : 3 600 000 Euros HT. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le titulaire du marché considéré pourra être amené à réaliser des interventions ponctuelles, dans des locaux avec présence d'amiante ou sur des matériaux contenant de l'amiante. - niveau spécifique minimal exigé : qualification en sous-section 4 (encadrement et exécutant). Par conséquent, dans le cadre du décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et du code du travail (sous-section 4), afin de réaliser ces interventions ponctuelles, le titulaire devra présenter, une attestation de formation ou un document équivalent, délivrée par un organisme certifié, pour les travaux en sous section 4, à savoir « Dispositions particulières aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante », au représentant du pouvoir adjudicateur (qualification en sous-section 4 encadrement et exécutant). Les certificats de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants ou à défaut, tout moyen de preuve équivalent (références ou autres) en cours de validité : - Qualibat 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 10000 m² - Qualibat 5331 : Nettoyage des réseaux aérauliques - Qualibat 5333 : Maintenance des réseaux aérauliques - Qualibat 5412 : Installations de conduits de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire - Qualibat 5422 : Ramonage en habitat collectif et tertiaire - Attestation de permis de conduire d'engins de chantier : matériel de levage - monte charges et nacelle. CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) ou équivalent - Attestation des habilitations électriques : QUALIFELEC ou équivalent. Ces documents devront être fournis à la remise de l'offre. Encas d'absence l'offre sera susceptible

d'êre rejeeté et déclarée irrégulière. Conditions de remise des offres Par la seule remise d'un pli le candidat confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, si elle est désignée attributaire, à signer le marché (Acte d'engagement) ainsi que tous les documents annexes prévues par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation. En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé que, conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Les candidats doivent la transmission de leur candidature et de leur offre par voie électronique. Conformément à l'article R. 2131-7 et suivants du Code de la Commande Publique, les documents (candidature et offre(s)) requis des candidats sont obligatoirement transmis par voie électronique. Toute transmission électronique peut être accompagnée de l'envoi de copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Les plis et les copies de sauvegarde doivent être parvenus aux date et heure limites de réception des plis.

Bunús dlí:

Treoir 2014/24/AE

2.1.5. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Líon uasta na luchtóg ar féidir le tairgeoir amháin tairiscintí a chur isteach ina leith: 3

Téarmaí an chonartha:

Líon uasta na luchtóg ar féidir conarthaí a dhámhachtain ina leith ar aon tairgeoir amháin: 3

2.1.6. Forais eisiaimh

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

5. Luchtóg

5.1. Luchtóg: LOT-0001

Teideal: Lot 1 Pôle Est

Cur síos: Pôle Est : Toulon, Fréjus et communes associées

Aitheantóir inmheánach: Marché n° 2026 -036-AO

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50700000 Repair and maintenance services of building installations

Aicmiú breise (cpv): 50324200 Preventive maintenance services, 71315410 Inspection of ventilation system, 44115100 Ducting

5.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 1 Bliain

5.1.4. Athnuachan

Athnuachaintí uasta: 3

Tuilleadh eolais faoi athnuachain: Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Il peut y être mis fin à l'expiration de chaque

période, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, 120 jours avant le terme de la période annuelle en cours.

5.1.6. Eolas ginearálta

Is soláthar athfhillteach é seo

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): níl

Eolas breise: Les prix du marché sont mixtes. Les prestations prévisibles et récurrentes relatives au présent marché sont conclues à prix global et forfaitaire. Ces prestations sont détaillées dans le CCTP et décomposées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) d'entretien « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes » entrent dans le cadre d'une redevance à prix unitaire par logement et par site. Le marché comprend également une part à commande pour des « Prestations ponctuelles P3 Groupes » à la demande du pouvoir adjudicateur. Cette part à commande du marché s'exécutera sous la forme d'un accord cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique et sera matérialisée par l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins. Ces bons de commande seront émis sans montant minimum et avec montant maximum de 1 200 000 Euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre et par lot. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire tel que figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les prestations de « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes ». Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires et forfaitaires contractuel pour les prestations de « Prestations ponctuelles P3 Groupes ». Les prix sont fermes pour l'année 2026 et seront révisibles annuellement, au 1er janvier de chaque période sur la base de la dernière valeur connue à cette date et selon les modalités définies au règlement de consultation. La révision est à la charge du titulaire. Le marché prend effet à compter de la date de notification. L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Montant maximum (Part à bons de commande) sur la durée totale et pour chacun des lots : 1 200 000 Euros HT. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le titulaire du marché considéré pourra être amené à réaliser des interventions ponctuelles, dans des locaux avec présence d'amiante ou sur des matériaux contenant de l'amiante. - niveau spécifique minimal exigé : qualification en sous-section 4 (encadrement et exécutant). Par conséquent, dans le cadre du décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et du code du travail (sous-section 4), afin de réaliser ces interventions ponctuelles, le titulaire devra présenter, une attestation de formation ou un document équivalent, délivrée par un organisme certifié, pour les travaux en sous section 4, à savoir « Dispositions particulières aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante », au représentant du pouvoir adjudicateur (qualification en sous-section 4 encadrement et exécutant). Les certificats de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants ou à défaut, tout moyen de preuve équivalent (références ou autres) en cours de validité : - Qualibat 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 10000 m² - Qualibat 5331 : Nettoyage des réseaux aérauliques - Qualibat 5333 :

Maintenance des réseaux aérauliques - Qualibat 5412 : Installations de conduits de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire - Qualibat 5422 : Ramonage en habitat collectif et tertiaire - Attestation de permis de conduire d'engins de chantier : matériel de levage - monte charges et nacelle. CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) ou équivalent - Attestation des habilitations électriques : QUALIFELEC ou équivalent. Ces documents devront être fournis à la remise de l'offre. Encas d'absence l'offre sera susceptible d'être rejeté et déclarée irrégulière. Conditions de remise des offres Par la seule remise d'un pli le candidat confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, si elle est désignée attributaire, à signer le marché (Acte d'engagement) ainsi que tous les documents annexes prévues par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation. En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé que, conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Les candidats doivent la transmission de leur candidature et de leur offre par voie électronique. Conformément à l'article R. 2131-7 et suivants du Code de la Commande Publique, les documents (candidature et offre(s)) requis des candidats sont obligatoirement transmis par voie électronique. Toute transmission électronique peut être accompagnée de l'envoi de copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Les plis et les copies de sauvegarde doivent être parvenus aux date et heure limites de réception des plis.

5.1.7. Soláthar straitéiseach

An cur chuige maidir leis an tionchar ar an gcomhshaol a laghdú: Eile

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Costas

Cur síos: le prix (notée sur 45 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 2

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: La valeur technique (notée sur 55 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 4

5.1.11. Doiciméid soláthair

Na teangacha ina bhfuil na doiciméid soláthair ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Spríoc-am chun eolas breise a iarraidh: 13/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

Seoladh na ndoiciméad soláthair: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceg

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceg

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Féadfaidh tairgeoirí níos mó ná tairiscint amháin a chur isteach: Ní ceadmhach

Spríodhata chun tairiscintí a fháil: 21/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 120 Laethanta

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: tá

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: tá

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

An t-uaslíon rannpháirtithe: 1

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE MARSEILLE

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Toulon

Eolas faoi spríodhataí athbhreithnithe: Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal Administratif de Toulon

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

5.1. Luchtóg: LOT-0002

Teideal: Lot 2 Pôle Centre

Cur síos: Pôle Centre : Toulon, et environs

Aitheantóir inmheánach: Marché n° 2026 -037-AO

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50700000 Repair and maintenance services of building installations
Aicmiú breise (cpv): 50324200 Preventive maintenance services, 71315410 Inspection of ventilation system, 44115100 Ducting

5.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 1 Bliain

5.1.4. Athnuachan

Athnuachaintí uasta: 3

Tuilleadh eolais faoi athnuachain: Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Il peut y être mis fin à l'expiration de chaque période, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, 120 jours avant le terme de la période annuelle en cours.

5.1.6. Eolas ginearálta

Is soláthar athfhillteach é seo

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Ní mór ainmneacha agus cáilíochtaí gairmiúla na mball foirne a thabhairt a shanntar chun an conradh a chomhlíonadh: Ceanglas um iarraidh ar pháirt a ghlacadh

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): níl

Eolas breise: Les prix du marché sont mixtes. Les prestations prévisibles et récurrentes relatives au présent marché sont conclues à prix global et forfaitaire. Ces prestations sont détaillées dans le CCTP et décomposées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) d'entretien « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes » entrent dans le cadre d'une redevance à prix unitaire par logement et par site. Le marché comprend également une part à commande pour des « Prestations ponctuelles P3 Groupes » à la demande du pouvoir adjudicateur. Cette part à commande du marché s'exécutera sous la forme d'un accord cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique et sera matérialisée par l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins. Ces bons de commande seront émis sans montant minimum et avec montant maximum de 1 200 000 Euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre et par lot. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire tel que figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les prestations de « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes ». Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires et forfaitaires contractuel pour les prestations de « Prestations ponctuelles P3 Groupes ». Les prix sont fermes pour l'année 2026 et seront révisibles annuellement, au 1er janvier de chaque période sur la base de la dernière valeur connue à cette date et selon les modalités définies au règlement de consultation. La révision est à la charge du titulaire. Le marché prend effet à compter de la date de notification. L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Montant maximum (Part à bons de commande) sur la durée

totale et pour chacun des lots : 1 200 000 Euros HT. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le titulaire du marché considéré pourra être amené à réaliser des interventions ponctuelles, dans des locaux avec présence d'amiante ou sur des matériaux contenant de l'amiante. - niveau spécifique minimal exigé : qualification en sous-section 4 (encadrement et exécutant). Par conséquent, dans le cadre du décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et du code du travail (sous-section 4), afin de réaliser ces interventions ponctuelles, le titulaire devra présenter, une attestation de formation ou un document équivalent, délivrée par un organisme certifié, pour les travaux en sous section 4, à savoir « Dispositions particulières aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante », au représentant du pouvoir adjudicateur (qualification en sous-section 4 encadrement et exécutant). Les certificats de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants ou à défaut, tout moyen de preuve équivalent (références ou autres) en cours de validité : - Qualibat 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 10000 m² - Qualibat 5331 : Nettoyage des réseaux aérauliques - Qualibat 5333 : Maintenance des réseaux aérauliques - Qualibat 5412 : Installations de conduits de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire - Qualibat 5422 : Ramonage en habitat collectif et tertiaire - Attestation de permis de conduire d'engins de chantier : matériel de levage - monte charges et nacelle. CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) ou équivalent - Attestation des habilitations électriques : QUALIFELEC ou équivalent. Ces documents devront être fournis à la remise de l'offre. Encas d'absence l'offre sera susceptible d'être rejeté et déclarée irrégulière. Conditions de remise des offres Par la seule remise d'un pli le candidat confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, si elle est désignée attributaire, à signer le marché (Acte d'engagement) ainsi que tous les documents annexes prévues par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation. En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé que, conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Les candidats doivent la transmission de leur candidature et de leur offre par voie électronique. Conformément à l'article R. 2131-7 et suivants du Code de la Commande Publique, les documents (candidature et offre(s)) requis des candidats sont obligatoirement transmis par voie électronique. Toute transmission électronique peut être accompagnée de l'envoi de copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Les plis et les copies de sauvegarde doivent être parvenus aux date et heure limites de réception des plis.

5.1.7. Soláthar straitéiseach

An cur chuige maidir leis an tionchar ar an gcomhshaol a laghdú: Eile

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Costas

Cur síos: le prix (notée sur 45 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 2

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: La valeur technique (notée sur 55 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dámhachtana: 4

5.1.11. Doiciméid soláthair

Na teangacha ina bhfuil na doiciméid soláthair ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Sprioc-am chun eolas breise a iarraidh: 13/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

Seoladh na ndoiciméad soláthair: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceq

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceq

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Féadfaidh tairgeoirí níos mó ná tairiscint amháin a chur isteach: Ní ceadmhach

Spriocdháta chun tairiscintí a fháil: 21/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 120 Laethanta

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an Conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: tá

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: tá

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

An t-uaslíon rannpháirtithe: 1

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

Níl feidhm ag córas ceannaigh dinimiciúil

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE MARSEILLE

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Toulon

Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal Administratif de Toulon

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

5.1. Luchtóg: LOT-0003

Teideal: Lot 3 Pôle Ouest

Cur síos: Pôle Ouest : La Seyne-sur-Mer, Sanary et secteurs limitrophes.

Aitheantóir inmheánach: Marché n° 2026 -038-AO

5.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50700000 Repair and maintenance services of building installations

Aicmiú breise (cpv): 50324200 Preventive maintenance services, 71315410 Inspection of ventilation system, 44115100 Ducting

5.1.2. An áit feidhmíochta

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

5.1.3. Fad measta

Fad ama: 1 Bliain

5.1.4. Athnuachan

Athnuachaintí uasta: 3

Tuilleadh eolais faoi athnuachain: Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Il peut y être mis fin à l'expiration de chaque période, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, 120 jours avant le terme de la période annuelle en cours.

5.1.6. Eolas ginearálta

Is soláthar athfhillteach é seo

Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Tá an soláthar cumhdaithe ag an gComhaontú maidir le Soláthar Rialtais (GPA): níl

Eolas breise: Les prix du marché sont mixtes. Les prestations prévisibles et récurrentes relatives au présent marché sont conclues à prix global et forfaitaire. Ces prestations sont détaillées dans le CCTP et décomposées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) d'entretien « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes » entrent dans le cadre d'une redevance à prix unitaire par logement et par site. Le marché comprend également une part à commande pour des « Prestations ponctuelles P3 Groupes » à la demande du pouvoir adjudicateur. Cette part à commande du marché s'exécutera sous la forme d'un accord cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique et sera matérialisée par l'émission de bons

de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins. Ces bons de commande seront émis sans montant minimum et avec montant maximum de 1 200 000 Euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre et par lot. Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire tel que figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les prestations de « Prestations permanentes forfaitaires P2 Groupes ». Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires et forfaitaires contractuel pour les prestations de « Prestations ponctuelles P3 Groupes ». Les prix sont fermes pour l'année 2026 et seront révisibles annuellement, au 1er janvier de chaque période sur la base de la dernière valeur connue à cette date et selon les modalités définies au règlement de consultation. La révision est à la charge du titulaire. Le marché prend effet à compter de la date de notification. L'accord cadre est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Le présent accord cadre pourra être reconduit, trois fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Montant maximum (Part à bons de commande) sur la durée totale et pour chacun des lots : 1 200 000 Euros HT. L'attention des candidats est attirée sur le fait que le titulaire du marché considéré pourra être amené à réaliser des interventions ponctuelles, dans des locaux avec présence d'amiante ou sur des matériaux contenant de l'amiante. - niveau spécifique minimal exigé : qualification en sous-section 4 (encadrement et exécutant). Par conséquent, dans le cadre du décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et du code du travail (sous-section 4), afin de réaliser ces interventions ponctuelles, le titulaire devra présenter, une attestation de formation ou un document équivalent, délivrée par un organisme certifié, pour les travaux en sous section 4, à savoir « Dispositions particulières aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante », au représentant du pouvoir adjudicateur (qualification en sous-section 4 encadrement et exécutant). Les certificats de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants ou à défaut, tout moyen de preuve équivalent (références ou autres) en cours de validité : - Qualibat 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 10000 m² - Qualibat 5331 : Nettoyage des réseaux aérauliques - Qualibat 5333 : Maintenance des réseaux aérauliques - Qualibat 5412 : Installations de conduits de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire - Qualibat 5422 : Ramonage en habitat collectif et tertiaire - Attestation de permis de conduire d'engins de chantier : matériel de levage - monte charges et nacelle. CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) ou équivalent - Attestation des habilitations électriques : QUALIFELEC ou équivalent. Ces documents devront être fournis à la remise de l'offre. Encas d'absence l'offre sera susceptible d'être rejeté et déclarée irrégulière. Conditions de remise des offres Par la seule remise d'un pli le candidat confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, si elle est désignée attributaire, à signer le marché (Acte d'engagement) ainsi que tous les documents annexes prévues par la réglementation et/ou rappelés dans les documents de la consultation. En cas de refus de signature, l'attributaire s'expose à voir sa responsabilité engagée par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé que, conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Les candidats doivent la transmission de leur candidature et de leur offre par voie électronique. Conformément à l'article R. 2131-7 et suivants du Code de la Commande Publique, les documents (candidature et offre(s)) requis des candidats sont obligatoirement transmis par voie électronique. Toute transmission électronique peut être accompagnée de

l'envoi de copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Les plis et les copies de sauvegarde doivent être parvenus aux date et heure limites de réception des plis.

5.1.7. Soláthar straitéiseach

An cur chuige maidir leis an tionchar ar an gcomhshaol a laghdú: Eile

5.1.9. Critéir roghnúcháin

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

5.1.10. Critéir dhámhachtana

Critéar:

Cineál: Costas

Cur síos: le prix (notée sur 45 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 2

Critéar:

Cineál: Cáilíocht

Cur síos: La valeur technique (notée sur 55 points)

Catagóir an critéir dhámhachtana meáchain: Ualú (pointí, beacht)

Uimhir an chritéir dhámhachtana: 4

5.1.11. Doiciméid soláthair

Na teangacha ina bhfuil na doiciméid soláthair ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Sprioc-am chun eolas breise a iarraidh: 13/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

Seoladh na ndoiciméad soláthair: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceq

5.1.12. Téarmaí soláthair

Téarmaí na haighneachta:

Cur isteach leictreonach: Éigeantach

Seoladh an chur isteach: https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceq

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis

Catalóg leictreonach: Ní ceadmhach

Leaganacha malartacha: Ní ceadmhach

Féadfaidh tairgeoirí níos mó ná tairiscint amháin a chur isteach: Ní ceadmhach

Spriocdháta chun tairiscintí a fháil: 21/07/2026 16:15:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

An tréimhse le linn a gcaithfidh an tairiscint a bheith bailí: 120 Laethanta

Téarmaí an chonartha:

Ní mór an conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea

Sonrascú leictreonach: Éigeantach

Úsáidfear ordú leictreonach: tá

Úsáidfear íocaíocht leictreonach: tá

5.1.15. Teicnící

Creat-chomhaontú:

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

An t-uaslíon rannpháirtithe: 1

Eolas faoin gcóras ceannaigh dinimiciúil:

5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú

Eagraíocht idirghabhála: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE MARSEILLE

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal Administratif de Toulon

Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe: Tribunal Administratif de Toulon

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

8. Eagraíochtaí

8.1. ORG-0001

Ainm oifigiúil: Toulon Habitat Méditerranée - OPH de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Uimhir chlárúcháin: 27830001700029

Roinn: VAR

Seoladh poist: Le Saint-Mathieu - Avenue Franklin Roosevelt - BP 1309

Baile: Toulon cedex

Cód poist: 83076

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

R-phost: marches@thmed.com

Teil.: 0494038574

Críochphointe malartaithe faisnéise (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_PwTDZzCceq

Próifíl an cheannaitheora: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Róil na heagraíochta seo:

Ceannaitheoir

Eagraíocht a sholáthraíonn faisnéis bhreise faoin nós imeachta soláthair

Eagraíocht a sholáthraíonn rochtain as líne ar na doiciméid soláthair

Eagraíocht a fhaigheann iarratais ar rannpháirtíocht

Eagraíocht a phróiseálann tairiscintí

8.1. ORG-0003

Ainm oifigiúil: Tribunal Administratif de Toulon

Uimhir chlárúcháin: 13000525900010

Seoladh poist: 5 Rue Racine

Baile: TOULON CEDEX 09

Cód poist: 83041

Foroinn tíre (NUTS): Var (FRL05)

Tír: An Fhrainc

R-phost: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Teil.: +334 94 42 79 30

Facs: +334 94 42 79 89

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eagraíocht a sholáthraíonn tuilleadh faisnéise faoi na nósanna imeachta athbhreithnithe

8.1. ORG-0004

Ainm oifigiúil: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE MARSEILLE

Uimhir chlárúcháin: 17130000700019

Roinn: Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Seoladh poist: Place Félix Baret CS 80001

Baile: MARSEILLE Cedex 06

Cód poist: 13282

Foroinn tíre (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Tír: An Fhrainc

Pointe teagmhála: Catherine PIETRI Secrétariat du CCIRA de Marseille (fermé le lundi)

R-phost: catherine.pietri@paca.gouv.fr

Teil.: +334 84 35 45 54

Róil na heagraíochta seo:

Eagraíocht idirghabhála

Eolas faoin bhfógra

Aitheantóir/leagan an fhógra: 2ad52c27-4fd3-4194-9b3f-701f7133264a - 01

Cineál na foirme: lomaíocht

Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Fochineál an fhógra: 16

Dáta seolta an fhógra: 15/06/2026 18:16:30 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am

Samhraidh Lár na hEorpa

Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Uimhir foilseacháin an fhógra: 415919-2026

Uimhir eagráin IO S: 115/2026

Dáta foilsithe: 17/06/2026